

SHC

ronnement. Aucun habitacle, aucun mode apparent de propulsion. Les piliers d'angle étaient éblouissants. L'objet présentait toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. D'après moi, une structure de cette taille ne peut pas voler. Durée de l'observation : entre trois et cinq minutes. Le temps semblait figé (3). L'objet a disparu à l'horizon, visible à 20 ou 30 km. La perte apparente d'altitude et de luminosité était due à l'éloignement. Mon épouse et moi n'avons aucune preuve à avancer. Il aurait dû y avoir des centaines, voire des milliers de témoins... »

N.B. : une heure ou une heure et demie plus tard, une forme lumineuse, « d'abord faite de flammes, puis se transformant en boule

de feu » a été observée à Roanne et à Riorges. Le journal *Le Progrès* du jeudi 1^{er} août, n° 51599 (69G), Ouest lyonnais et Val de Saône, explique l'observation par une lanterne thaïlandaise.

2 : Rappelons qu'une taille apparente est un angle, et non une longueur. A une indication telle que celle qui est donnée ici, on ne peut que répondre : « 50 cm, vus à quelle distance ? ». On peut supposer que le témoin a simplement *estimé* le diamètre (réel, et non apparent) de cette "roue" à 50 cm.

3 : Cette remarque a été formulée dans de nombreux rapports d'observations. Elle pourrait être d'une importance primordiale dans la compréhension de ce genre d'expérience. (NDLR)

deuxième quinzaine d'août : nombreuses observations de boules lumineuses

Alors que la première moitié du mois semble avoir été très calme, on compte de nombreuses observations nocturnes de boules lumineuses au cours des deux semaines suivantes. Plusieurs d'entre elles (et pas celle, étrangement médiatisée, du Havre dans la soirée du 5 septembre) ne sont manifestement pas explicables par des lanternes thaïlandaises. Nous verrons cela dans LDLN 415...

combustions humaines spontanées

LDLN, N 414. OCTOBRE 2013

Jean Sider

En marge de l'ufologie proprement dite, Jean Sider nous présente ce qu'il a pu apprendre, au fil des ans, sur un phénomène des plus inquiétants.

première partie :

les mains en feu !

deux cas français de combustion spontanée

Dans le numéro 178 (octobre 1978) de LDLN, Fernand Lagarde a évoqué l'affaire d'Uruffe (Meurthe-et-Moselle), qui s'était produite le 12 mai 1977 : une certaine Mme Kazmierczak avait péri, presque entièrement carbonisée. Les enquêtes diligentées par les autorités n'avaient pas permis de comprendre comment ce drame avait pu se produire. L'ancien officier de Gendarmerie Jean-Pierre Fabre a exposé en détail les recherches des enquêteurs dans son livre Les Feux Meurtriers (éditions Anne Carrère / Michel Lafon, 1993), pp. 45 à 81.

Nous allons, dans cette première partie, examiner deux cas non létaux. En effet, les combustions spontanées d'êtres humains (CSH) sont quasi systématiquement mortelles, pour autant que je sache. De plus, les victimes sont toujours seules lorsqu'elles se trouvent confrontées à ce type d'expérience paranormale, et enfermées à clé dans leur appartement, sauf dans de rarissimes cas.

Je n'évoquerai pas, dans cette première partie, les cas de CSH "classiques", que j'aborde dans le tome 2 de mon dernier livre (1), plus précisément dans le chapitre consacré aux dommages corporels et matériels causés par des ovnis et autres phénomènes de la même « famille ».

L'exposé qui va suivre est la transposition d'une communication publiée dans *Fortean Times* n°50 (été 1988), initialement publiée en français. Il

s'agit en effet d'un texte rédigé par M. Richond des Brus, qui parut en 1827 dans les *Annales de la Société d'Agriculture du Puy*, pp. 94 à 112.

Ladite communication est très longue. Sa première partie n'est que le rappel de la polémique qui divisait déjà les scientifiques, en ce début du XIX^{ème} siècle, à propos des CSH. J'ai choisi de me limiter à l'exposé des deux incidents, qui sont décrits avec beaucoup de soin. Non seulement ces deux cas sont très différents de ceux qu'on pourrait qualifier de « classiques », mais ils révèlent des caractères opposés, dans un cas et dans l'autre. Cette situation suggère que le phénomène puisse se manifester « comme il le désire », ce qui implique la manifestation d'une intelligence sachant ce qu'elle fait, capable de tuer ses victimes ou seulement de leur causer des dommages mineurs, physiques et psychologiques, et surtout de les épouvanter.

M. Richond des Brus signale que six études ont été faites sur les CSH, toutes démontrant la réalité de ces phénomènes. Ce sont celles des docteurs Lecat, Vic d'Azyr, Lair, Koop, Marc et Fodéré, le premier nommé n'étant probablement autre que Claude-Nicolas Le Cat, sur lequel je reviendrai plus loin. Il précise que deux cas ont été attribués à des assassinats, dont les supposés coupables ont été condamnés à mort et exécutés.

Les CSH sont connues depuis longtemps. Selon Jean-Pierre Fabre, le plus ancien cas répertorié en France date de 1673, et depuis l'affaire de Reims (cas Nicole Millet), au début du règne de Louis XV, on en a recensé environ quatre cents, dont près de la moitié dans l'Hexagone (pp. 27 et 33). C'est, du reste, dans cet ouvrage de Fabre qu'est évoqué le rôle de Claude-Nicolas Le Cat, étudiant à l'Ecole de médecine de Reims.

Le Cat était logé à l'auberge du Lion d'Or, tenue par Jean et Nicole Millet. Celle-ci allait périr une nuit, victime d'une CSH. Son mari, accusé de l'avoir brûlée, fut incarcéré. Lors de son procès, on s'attendait à ce qu'il soit condamné à mort, mais Claude-Nicolas Le Cat, qui avait examiné la victime en compagnie des représentants de la loi, réussit à convaincre les juges que le feu meurtrier, n'ayant provoqué aucun incendie dans l'auberge, avait pris naissance à l'intérieur du corps. En conséquence, un assassinat, que ce soit par Jean Millet ou par quelqu'un d'autre, était impossible. Comme la victime était devenue une alcoolique notoire, Le Cat avança l'idée d'une punition divine, idée que le tribunal accepta, et Jean Millet fut innocenté. Le Cat devait devenir plus tard un chirurgien de renom. Il mourut en 1768, comblé d'honneurs par les académies de médecine de Paris et de Saint-Petersbourg (Fabre, pp. 13 à 25).

premier cas :

celui de M. Dessimont, en 1827

Voici le récit d'un habitant (un médecin, probablement) du village de Pannessec (2) :

« M. Dessimont était un jeune homme de 24 ans, de taille moyenne, à la chevelure noire et épaisse, au visage rubicond, en bon état de santé. Il ne consommait pas d'alcool. Dans la soirée du 19 avril 1827, il se rendit à l'église du Puy. Il n'y resta pas longtemps : ayant trop chaud, il choisit de se rendre au domicile de son frère, à l'entrée du village de Pannessec.

Vers 21 h 30, alors que son frère allumait un gros morceau de soufre sur la flamme d'une bougie, quelques gouttes de soufre liquéfié tombèrent sur ses doigts. Sentant la douleur, il frotta ses mains l'une contre l'autre. Des gouttes de soufre tombèrent sur sa veste, qui prit feu. Il appela M. Dessimont à l'aide.

Celui-ci accourut, et s'employa à éteindre, de ses mains, les flammes. Le premier avait deux doigts brûlés... et un trou dans sa veste, mais semblait hors de danger. C'est alors que M. Dessimont, sentant une violente douleur dans les mains, se mit à crier. Une certaine Mme Ginhoux accourut. Elle vit alors que les mains du jeune homme étaient couvertes de flammes, de couleur bleue.

On pensa que ces flammes avaient été causées par le soufre, et on tenta de les éteindre avec de l'eau froide. En vain. Un cataplasme de farine et d'huile, hâtivement appliqué, ne fit qu'attiser le feu.

La victime descendit à la boutique d'un coutelier, au rez-de-chaussée de la maison, et plongea ses mains dans la bourbe, sous la meule de l'artisan, hélas sans succès.

Finalement, au bout d'une heure de douleurs insupportables, il demanda à quelqu'un de lui ouvrir la porte et, accompagné de Mme Ginhoux, il se précipita dans mon bureau. La flamme était si vive qu'elle éclairait les lieux. M. Dessimont, les yeux écarquillés, le visage rouge, me cria : « Vite, Monsieur, mettez moi quelque chose sur les mains, je brûle ! Regardez : je brûle ! ». Ses mains étaient très rouges et enflées. Une sorte de vapeur, ou de fumée, s'en dégageait.

Il me raconta, en deux minutes, comment cela avait commencé. Tout en parlant, il ne pouvait rester immobile, maudissant ma lenteur à m'occuper de lui. Le remède, en pareil cas, me semblait être une immersion complète de ses mains dans de l'eau froide. Je lui conseillai donc de le faire, pendant toute la nuit, et il se rua aussitôt vers la fontaine.

Quand il m'avait crié « Je brûle ! Je suis en feu », je n'avais pas, au premier abord, pris ces paroles dans leur sens littéral. J'ai cru qu'il s'agissait d'une description métaphorique de sa douleur. C'est

pourquoi je ne l'ai pas suivi, alors que je l'aurais fait si j'avais mieux compris ce qu'il voulait dire.

C'est seulement le lendemain que j'obtins tous les détails de sa mésaventure, à ma plus vive surprise. M. Dessimont m'assura n'avoir éprouvé de soulagement qu'aussi longtemps que ses mains restaient dans l'eau. Les en ayant sorties, il était parti vers son domicile, mais au bout d'environ 150 pas, les flammes avaient réapparu.

Il y avait chez son frère deux seaux d'eau préparés pour lui. Il plongea une main dans chacun d'eux. En très peu de temps, l'eau devint chaude, et il fallut la changer. Bien que la douleur fût pénible toute la nuit, l'eau lui procurait un certain soulagement.

Chaque fois qu'il retirait ses mains des seaux, il voyait une sorte d'huile qui coulait sur ses doigts, et les flammes bleuâtres réapparaissaient immédiatement. Toutefois, il ne pouvait les voir qu'en examinant ses mains sous la table, à la lumière d'un chandelier. M. Varette, un étudiant de 15 ans, qui dormait dans la même pièce, vit les flammes plusieurs fois au cours de la nuit. Ce qu'il en a dit avait l'accent de la vérité.

Vers le lever du jour, M. Dessimont ne voyait plus que quelques étincelles, en frottant ses mains l'une sur l'autre.

La douleur resta vive pendant une partie de la journée, mais elle était différente : moins cuisante, moins fulgurante qu'au début. Ses mains, et plus particulièrement ses doigts, étaient couvertes d'énormes boursoffures emplies de pus rougeâtre.

En plusieurs endroits, l'épiderme était absent, et la chair était grisâtre. L'artère radiale battait fortement, et une inflammation du sympathique (système nerveux périphérique) du ventre s'était déclarée. Des fentes se voyaient dans les boursoffures. Un cérat et un cataplasme et un cataplasme furent appliqués, et une diète stricte, avec eau sucrée, fut prescrite.

M. Dessimont voulut rentrer dans sa famille, au petit village de Chomelix, situé à 14 km du Puy (3). Avant qu'il ne parte, je lui ai recommandé de laisser son bras saigner, en cas d'inflammation, et de demander au chirurgien un compte-rendu détaillé de tout ce qu'il allait faire. Je l'ai encore interrogé plusieurs fois au sujet de l'incident, pour vérifier qu'il disait l'exacte vérité. Ses réponses correspondaient à ce qu'il m'avait dit auparavant. Lorsque je l'ai quitté, il portait les mêmes vêtements que le jour de l'accident, lesquels n'étaient absolument pas brûlés, en aucune façon.

Comme je désirais d'autres informations, soucieux de ne pas être victime des apparences, je me suis rendu à la résidence où l'incident s'était produit. Là, j'ai questionné tous les témoins. Leurs réponses ont été tellement sincères, qu'il m'a fallu admettre que M. Dessimont avait été victime d'un de ces phénomènes de CSH qui défient la raison. Vingt-deux jours après cette affaire, j'ai eu l'opportunité de

me rendre à Chomelix. Je tenais à voir M. Dessimont, que j'ai trouvé en condition relativement bonne. Il n'avait pas eu à laisser saigner son bras, et l'inflammation avait été modérée. Une suppuration s'était produite, et plusieurs doigts étaient sains. Le médius et le poignet droit étaient encore à soigner. On pouvait distinguer un petit ulcère très sombre, mais la victime n'avait pas de fièvre, et avait bon appétit.

Au début de juin, M. Dessimont revint au Puy, en parfaite santé. De larges cicatrices étaient visibles sur ses doigts et poignets. L'une d'elles gênait l'articulation du petit doigt de la main gauche. Plusieurs ongles avaient disparu, ou étaient prêts à tomber (4). L'un d'eux avait été brûlé jusqu'au vif, et ne devrait pas repousser.

Que de questions se posent ! Si les flammes n'ont été observées qu'aussitôt après que la veste du frère de M. Dessimont ait pris feu, nous pouvons raisonnablement penser qu'elles ont été causées par le soufre qui brûlait, et qui s'est collé aux mains. Toutefois, elles ont persisté, en dépit d'immersions prolongées dans l'eau froide (...), et ont duré toute une nuit. Elles étaient assez brillantes pour étonner les témoins, et faire dire à Mme Ginhoux qu'elles brûlaient comme des chandelles. Donc cette explication ne tient pas.

Quand M. Dessimont est arrivé à mon domicile, j'ai pu voir une sorte de vapeur ou de fumée. Je dois signaler cependant que j'ai tenu une chandelle à la main, tout comme ma bonne, et que cela avait affaibli la flamme. Or elle était plus brillante au domicile du frère de M. Dessimont, probablement parce qu'elle était beaucoup plus vive, alors que la lumière de la chandelle dans la pièce était plus faible, la mèche étant couverte par le soufre. Qu'est-ce qui a provoqué la combustion ? L'hydrogène ? Qu'est-ce qui aurait pu produire de l'hydrogène ? Nous ne pouvons pas accuser les mauvaises habitudes de la victime, qui ni buvait pas d'alcool ; ni son âge, car il n'avait que 24 ans, ni un état général d'asthénie, car il est rarement malade, et se trouvait en parfaite santé quand l'accident est survenu.

Pourquoi le gaz s'est-il accumulé seulement dans les mains, où la peau est plus épaisse ? Si c'était du gaz, pourquoi les mains n'ont-elles pas gonflé ? Pourquoi ce gaz n'explose-t-il pas quand il prend feu ? Peut-on dire que c'était de l'électricité ? Non, bien évidemment : malgré toutes les merveilles qu'elle peut produire, je ne pense pas qu'elle puisse causer un pareil phénomène. »

deuxième cas : celui de M. Renateau, en 1821

Ce cas a été observé par le Dr Moulinié et exposé dans une lettre à Jules Cloquet, publiée dans

le *Nouveau Journal de Médecine*, décembre 1822, vol. 15.

« Le 15 septembre l'année dernière (donc en 1821), M. Renateau, un maréchal ferrant de Loignan, village situé à 13 km de Bordeaux (5), retournait à son domicile en compagnie d'une adolescente, portant sur son épaule un bâton au bout duquel il avait accroché son veston, car il faisait très chaud. Cela se passait dans l'après-midi, vers quatre heures.

Cet homme se trouvait à une trentaine de mètres de chez lui, sur un sentier désert, à l'écart des autres habitations, quand soudain il sentit une forte douleur dans l'index de sa main droite. Ce doigt commença à lui procurer des picotements, puis il prit feu en dégageant de la fumée.

De son pouce et du médius réunis, il tenta d'étouffer la flamme, mais les extrémités de ces deux doigts s'enflammèrent à leur tour. Il voulut éteindre ses trois doigts et les pressant et les frottant sur son pantalon, qui prit feu en deux endroits. Il eut alors l'idée de mettre sa main dans la poche droite de son pantalon, mais elle devint aussitôt la proie des flammes.

Rapidement, il retira sa main de la poche, et enfonça les trois doigts en feu dans la paume de sa main gauche. Peine perdue : le feu la gagna.

Renateau se rua chez lui, et cria à son épouse de lui apporter très vite un seau d'eau froide. Elle crut à une plaisanterie, mais lui apporta quand même le seau demandé, et il plongea ses mains dedans. Quand il les retira, les flammes réapparurent sur ses doigts. Il demanda qu'on lui apportât de la bourbe d'une meule, sachant que c'était la meilleure façon connue de traiter les brûlures. Mais rien n'y fit, les flammes persistaient. Une voisine très pieuse, qui se trouvait là, dit à Renateau : « La foi peut vous sauver, croyez-moi. Mettez vos mains dans de l'eau bénite ». Elle alla en chercher dans un seau, et quand la victime mit ses mains dedans, les flammes cessèrent.

Un responsable local fut informé de ce fait extraordinaire, et rédigea un rapport qui fut envoyé au Préfet et au Maire de Bordeaux. Par la suite, j'en reçus copie à l'hôpital de Saint-André.

Ayant des doutes sur l'authenticité de cette affaire, tout comme sur la réalité des CSH et de toutes les choses prétendues miraculeuses, je décidai de me rendre à Loignan, afin de faire toute la lumière sur ce cas inhabituel. J'ai rencontré Renateau, un homme bien charpenté, sobre, et non un buveur impénitent. J'ai parlé avec plusieurs personnes qui avaient été témoins de l'événement. J'ai examiné scrupuleusement les brûlures, qui consistaient en une sorte de tuméfaction de l'épiderme sur l'index et le pouce droits, une grande fente autour de la troisième phalange du médius sur le même côté, et des fentes à l'intérieur du médius et

de l'index gauches, de 2,5 cm de diamètre. Du pus se formait sous la peau enflée. J'ai examiné le pantalon, et relevé l'empreinte de deux doigts ; la poche de coton où il avait mis sa main enflammée : elle était trouée et brûlée. Tous les gens qui m'ont donné des informations étaient francs et sincères. Je n'ai pas suspecté un subterfuge, car aucun intérêt ne le justifierait. Je suis resté convaincu de la réalité de la combustion, mais comme chacun des témoins attribue l'extinction du feu à l'eau bénite, j'ai fait une enquête sur ce point. Renateau a dit qu'il s'était senti soulagé quand il a plongé ses mains dans l'eau du seau ; il pensait que le feu se serait éteint sans l'eau bénite. Finalement, il m'a dit que le feu était parti dans sa main droite avant qu'on n'apportât l'eau bénite, ce qui prouve que le feu se serait arrêté dans l'autre main. L'eau bénite n'aurait agi que comme un moyen secondaire pour achever l'extinction du feu. »

conclusion de M. Richond des Brus

Dans ce compte-rendu, comme dans le précédent, la combustion ne concerna que les mains, et elle a été arrêtée par des bains froids. Les lésions ont été superficielles, bien que le feu ait duré assez longtemps. Cependant,

- Dans le cas de Renateau, la combustion fut spontanée ; dans celui de Dessimont, elle fut provoquée par un contact avec un objet en feu.
- Dans le cas Renateau, les vêtements touchés furent brûlés ; chez Dessimont, la combustion fut confinée à la chair, et ne se propagea pas aux habits.
- Toujours dans le cas Renateau, le feu prit dans une main et se répandit dans l'autre. Dans celui de Dessimont, il se développa sur les deux mains en même temps.

Il existe donc quelques différences entre les deux incidents. On ne saurait soutenir l'idée que les deux sujets présentaient des dispositions aux brûlures sur les seules mains, brûlures déclenchées par une cause inconnue dans le cas Renateau, et par le contact avec un objet enflammé, dans celui de Dessimont. La combustion elle-même défie toute explication rationnelle. (...)

Dans les deux cas, les dommages ont été limités, alors que dans d'autres, c'est la moitié du corps qui a été calcinée. N'est-il pas évident que les différences sont seulement de degré, et que le phénomène, dans les deux cas, est le même ? Je pense qu'en dépit du travail de médecins compétents, l'origine, la nature et la cause des combustions complètes ou partielles restent enfouies dans une profonde obscurité, et que la vérité à leur sujet reste à découvrir. Oserons-nous tenter de résoudre ce problème en apparence insoluble ? Devons-nous entrer dans une arène où tant d'athlètes agiles ont

